

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 531-2018, RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATIONS 2019 AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION

Avis est donné par la soussignée, que lors de la séance extraordinaire du 11 décembre 2018, le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, a adopté le « **RÈGLEMENT 531-2018, RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATIONS 2019 AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION** ».

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, peut se présenter au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8h30 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 12 décembre 2018.



Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière